



Peyrolles-info

152

Conseil municipal du 22 février 2019

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Jean Paulin et Thierry Ponsin.

Absent : Nicolas Geoffray.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2018 et répond à toutes les questions. Le compte s'établit ainsi :

| Compte administratif 2018 de la commune de Peyrolles | | | | | |
|--|-----------------------------|------------|------------------|--|-----------------------|
| | RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 | | | RESULTATS GLOBAUX | |
| | RECETTES | DEPENSES | RESULTAT 2018 | REPORTS ANTERIEURS | RESULTATS PAR SECTION |
| FONCTIONNEMENT | 123 059.78 | 111 030.21 | 12 029.57 | 115 749.79 | 127 779.36 |
| INVESTISSEMENT | 92 110.72 | 78 696.81 | 13 413.91 | - 41 233.21 | - 27 819.30 |
| TOTAL DES SECTIONS | 215 170.50 | 189 727.02 | 25 443.48 | Résultats globaux = Résultats 2018 + reports 2017 | 99 960.06 |

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2018

Le compte de gestion a été établi par Monsieur Pascal Fritisse, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze. Il présente bien les mêmes chiffres que le compte administratif.

Il n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Le Maire propose de :

- reporter au compte R-002 en section de fonctionnement la somme de 68 960.06 €
- reporter au compte D-001 en section d'investissement la somme de -27 819.30 €
- reporter au compte R-1068 en section d'investissement la somme de : 58 819.30 €

Accord unanime du conseil

4. PROGRAMME CHEMIN RURAL DE LA CLÈDE

Tous les propriétaires riverains ont signé les promesses de déclaration d'abandon à la commune de l'emprise de ce chemin. Il faut maintenant faire venir un géomètre pour cadastrer ce chemin. Les propriétaires pourront ensuite signer la déclaration d'abandon que la commune pourra transmettre au service du cadastre.

Nous pourrions enfin envisager les travaux à réaliser en accord avec les propriétaires concernés.

Accord unanime du conseil

5. CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUE STATUTAIRES

Il s'agit de renouveler ce contrat souscrit par le Centre de Gestion pour le compte de la commune (durée 4 ans dont 3 ans ferme et reconductible pour un an).

Accord unanime du conseil

6. RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour la mise en conformité de la commune avec ce nouveau règlement européen ayant pour but la protection des données personnelles, le Centre de gestion du Gard propose une convention permettant, contre rémunération, la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD), chargé d'une mission d'accompagnement de la commune à la mise en conformité des traitements à la loi et aux règlements en vigueur. Compte tenu de la complexité de cette réglementation, cette mutualisation est souhaitable.

La commune décide donc d'adhérer au service de protection des données du Centre de gestion du Gard. Le responsable du traitement de données à caractère personnel est le Maire, François Abbou, le Délégué à la protection des données (DPD) est mis à disposition par le centre de gestion, le Référent Informatique et libertés (RIL) est le second adjoint, Pierre Hénon.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Nouveau drain de captage** pour le réseau d'adduction d'eau potable,
Suite à une intéressante suggestion de l'EPTB Gardons (Établissement public territorial de bassin) des sondages vont être effectués pour voir si il est possible de réaliser ce drain sans aller sous le lit principal ce qui engendrerait de très importantes économies (environ 45 k€ sur un montant estimé de 75 k€) car il ne serait plus nécessaire de dévier le Gardon pendant les travaux.
- **Plan très haut débit du Gard « WiGard »**: Le président du département, Denis Bouad a annoncé le 29 janvier les grandes lignes de ce plan qui devrait amener la fibre optique à toutes les maisons dans un délai de 4 ans. Dans le projet présenté Peyrolles est dans la seconde tranche (2021-2022). <http://www.gard.fr/toute-lactu-du-departement-du-gard/tres-haut-debit-wigard-le-tres-haut-debit-partout-et-pour-tous-dici-2022.html>
- **Chemin rural des Fontanelles** :les travaux d'enrochement ont commencé.
- **Photocopieur** : le nouvel appareil a été installé aujourd'hui.
- **Logement communal de la mairie** :
*Les travaux de recherche de fuite ont commencé..
Il n'a pas encore été possible de rencontrer le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Gard).*

La séance est levée à 19h15

Prochain conseil le mardi 26 mars 2019 à 17 heures